



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GENDARMERIE NATIONALE 2025



**Défendre la Nation
Protéger la population**



Capacités Force armée

Formation

Résilience
Technologique

État militaire
Esprit de sacrifice

Cohésion

Ancrage

Continuité

Disponibilité **Flux**

S'engager

Finalités

Nation

Robuste

Anticiper

Stabilité

Territoires

Souveraineté

Protéger

Neutralité

S'adapter

Population

Initiative

Réservistes

Maillage

Mission

Défendre

Innover

Confiance

Loyalisme

Cohésion nationale

Proximité

Valeurs

Liberté d'action

Ambition

Manceuvrer

Discipline

Commander

SOMMAIRE



- La gendarmerie, une force armée de couverture des territoires **P 4**
- La GN en 10 chiffres clés **P 6**
- Un engagement total **P 8**
- Enjeux missionnels **P 10**

LA GENDARMERIE, UNE FORCE ARMÉE DE COUVERTURE DES TERRITOIRES

« La Gendarmerie nationale est une force armée instituée pour veiller à l'exécution des lois. [...] La police judiciaire constitue l'une de ses missions essentielles. La Gendarmerie nationale est destinée à assurer la sécurité publique et l'ordre public, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines, ainsi que sur les voies de communication. Elle contribue à la mission de renseigne-

LA GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE



Présente sur l'ensemble du territoire national, en métropole comme outre-mer, la GD assure la sécurité publique, l'ordre public, la police judiciaire et l'assistance aux populations, grâce à une couverture territoriale assurée par plus de 3 100 brigades territoriales renforcées par des unités d'appui, notamment dans le domaine judiciaire et en matière d'intervention. Elle est organisée en régions, groupements départementaux, compagnies (au niveau de l'arrondissement) et brigades territoriales.

LA GENDARMERIE MOBILE



Forte de 116 escadrons, la GM est en charge des opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre, en zone urbaine comme rurale, en métropole et outre-mer. Renforçant quotidiennement les unités de sécurité publique de la Gendarmerie comme de la Police nationale, elle est également régulièrement projetée à l'étranger en protection des intérêts français ou en opérations extérieures.

ment et d'information des autorités publiques, à la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à la protection des populations. Elle participe à la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation [...]».

(Loi du 3 août 2009)

LA GARDE RÉPUBLICAINE



Articulée autour d'un régiment de cavalerie et de deux régiments d'infanterie, la GR assure la protection des palais nationaux et des plus hautes institutions de l'État. Disposant de compétences de haut niveau, elle est fréquemment projetée en métropole, outre-mer ou à l'étranger pour participer aux opérations de la gendarmerie.

LES GENDARMERIES SPÉCIALISÉES



Elles contribuent à la protection des Français et au bon fonctionnement quotidien des forces armées dans des domaines de pointe : gendarmerie des transports aériens, gendarmerie maritime, gendarmerie de l'air et de l'espace, gendarmerie de l'armement, gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires.

Une direction générale, des écoles de formation, plusieurs unités et commandements spécialisés (GIGN, forces aériennes, unité nationale de la police judiciaire...) complètent ce dispositif au niveau national.

La Gendarmerie nationale, en 10 chiffres clés



La zone de compétence de la Gendarmerie nationale s'étend sur :

95 % du territoire national, couvrant

95 % des communes et

51 % de la population.

138 256

personnels d'active et de réserve (active: 6104 officiers, 81873 sous-officiers, 9094 gendarmes adjoints volontaires, 5317 personnels civils – Réserve opérationnelle: 35868 personnels).



16 848

recrutements en 2024, dont 12048 personnels d'active et 4800 réservistes.



3 700 implantations

dont

3 110 brigades territoriales.

11 milliards d'euros

de crédits de paiement consommés en 2024.



Flotte de

34 820

véhicules terrestres (dont 150 blindés), 56 hélicoptères et 250 embarcations.

7 200

personnels déployés en permanence outre-mer (GD, GM et réservistes) + 500 à l'étranger.



Un engagement total, au service de la France et des Français *(Bilan 2024)*

+ de 55,5 M d'heures de présence de voie publique, au contact de la population.

+ de 10,9 M d'appels au 17 débouchant sur **+ de 2,2 millions d'interventions**



5 195 172

infractions relevées, dont 1 520 253 crimes et délits non-routiers.

78%

d'élucidation des atteintes aux personnes et 17% pour les atteintes aux biens.

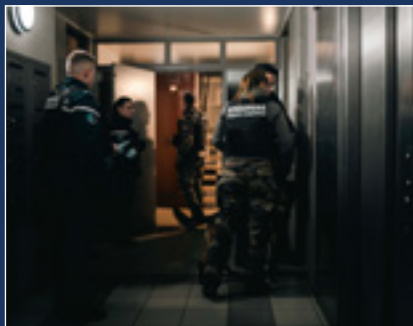
154 737

victimes de violences intrafamiliales accueillies.



2 761

trafics de stupéfiants et **1 203 points de deal** démantelés en 2024.



+ de 563 M€

d'avoirs criminels saisis.

+ de 1,5 M

 de personnes vulnérables sensibilisées aux enjeux de sécurité et **près de 1,4 M de mineurs**.

3 335

interventions menées par le GIGN et ses 14 antennes (7 en métropole, 7 outre-mer) en 2024.

199 jours

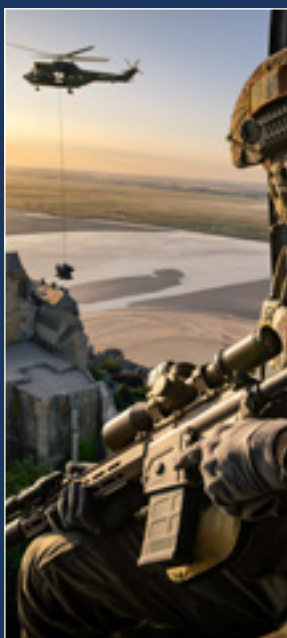
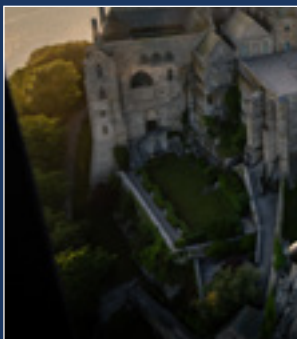
de déplacement pour chacun des escadrons de gendarmerie mobile.

12

gendarmes décédés

et **9 995**

blessés en service.



Enjeux missionnels

UNE APPROCHE GLOBALE DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE



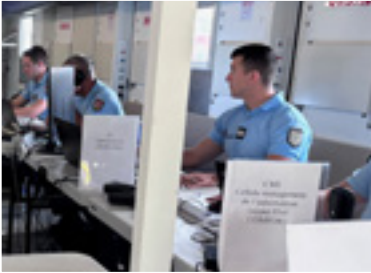
Face à une criminalité organisée de plus en plus violente, puissante et évolutive, n'épargnant aucun territoire, en métropole et en outre-mer, la Gendarmerie nationale a créé, le 1^{er} septembre 2025, sous l'impulsion du général d'armée Hubert Bonneau, l'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ). Forte de 1 100 personnels, pouvant être renforcés par 200 réservistes, cette structure cible à la fois la criminalité organisée et la délinquance du quotidien qui la nourrit. Son modèle unique repose sur trois piliers complémentaires, le renseignement, l'investigation et la criminalistique, pour une approche globale adaptée aux évolutions de la criminalité. L'UNPJ regroupe huit unités à compétence judiciaire nationale : OCLDI, OCLAESP, OCLTI, OCLCH, UNC, UNI, SCRCGN et IRCGN.

LE CONTRÔLE DES FLUX, UNE AMBITION RENOUVELÉE



Depuis ses origines, la gendarmerie lutte contre l'insécurité en maîtrisant les flux de personnes et de biens. Des grands chemins du XVI^e siècle aux axes routiers et autoroutiers, en passant aujourd'hui par les réseaux ferrés, les axes aériens ou maritimes, ainsi que le réseau numérique, le champ d'action des gendarmes s'est élargi au même titre que celui des délinquants, mais la mission reste la même : protéger la population et lutter contre la délinquance sous toutes ses formes. Une mission à laquelle chaque unité contribue. Pour renforcer cette action, dans une approche globale et intégrée, les Escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR) ont évolué en Escadrons départementaux de contrôle des flux (EDCF) à compter du 1^{er} octobre 2025, intégrant à cette occasion les unités nautiques et les brigades territoriales mobiles. L'objectif : élargir la surveillance à tous les vecteurs de mobilité, coordonner les moyens spécialisés et offrir un appui renforcé aux unités de terrain.

LA PLANIFICATION ET LA GESTION DE CRISE



Acteur clé de la gestion des crises, le Centre national des opérations (CNO) est l'état-major opérationnel chargé de veiller l'activité des unités, d'engager et de suivre les moyens nationaux, et de planifier puis de conduire les opérations de niveau national. Point d'entrée pour les sujets opérationnels, il est l'interlocuteur du Centre de veille du ministère de l'Intérieur et renforce la réactivité de la gendarmerie au service de la population. Dédié aux crises majeures, il assure pour le DGGN : la proposition d'options stratégiques ; le suivi global de l'activité opérationnelle ; la planification et la conduite des opérations majeures ; la gestion de crise (suivi central, projection en appui des échelons territoriaux de commandement-ETC, coordination avec les autres centres de crise), et la coordination des opérations. Au sein de chaque zone de défense et de sécurité, un Centre zonal des opérations (CZO) permet de déconcentrer gestion de crise et conduite des opérations. Ils sont interopérables et complémentaires avec le CNO en matière de : veille et suivi ; synthèse des événements, planification et conduite d'opérations zonales ; projection en appui des ETC.

LA DÉFENSE OPÉRATIONNELLE DU TERRITOIRE



Forte de son statut militaire, la gendarmerie est concourante de l'action des armées dans le cadre de la mise en œuvre de la Défense opérationnelle du territoire (DOT), et ce dans quatre domaines : le renseignement d'intérêt militaire ; la défense des points sensibles ; le soutien à la montée en puissance et à la mobilité des forces militaires sur le territoire national ; et enfin, la participation à des actions de combat. La gendarmerie dispose déjà de capacités et de compétences pour remplir ces missions. Pour autant, dans un contexte géopolitique instable, et dans l'intérêt majeur de préserver le territoire national face aux menaces hybrides, elle poursuit son effort de montée en puissance et en compétence, *via* l'acquisition de nouveaux matériels, la consolidation des fondamentaux militaires, le renforcement des formations et une intégration accrue avec les forces armées et ministères partenaires. Elle prend également en compte les nouvelles menaces liées aux évolutions technologiques : lutte anti-drone ; lutte contre les cybermenaces...



@ Crédits, mentions légales: Sirpa Gendarmerie / MI DICOM

SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR



GENDinfo.fr